Chantecler : « C’est la nuit qu’il est beau de croire à la lumière. »
Luttons contre la société de pulsion de mort (avortement et euthanasie) !

Par Nicole Delepine, pédiatre

Qu’est-ce qui a pris à nos parlementaires de relégiférer sur l’avortement, intervention que l’on peut comprendre, voire admettre dans certaines circonstances, mais ne jamais en faire un acte de *fierté* comme trop l’ont dit, clamé et fêté en ce tragique 4 mars 2023 ?

De fait, acte de tuer en opposition tant morale que juridique au statut de personne humaine du fœtus ? Comment est-ce possible ? Comment alors que toutes les discussions sur le procès Palmade et le décès du bébé in utero de la mère blessée revient dans les médias[1], comment la population peut-elle assimiler à la fois qu’une mère puisse tuer volontairement son fœtus et en même temps qu’on puisse poursuivre en justice pour meurtre du fœtus ?

Le « en même temps présidentiel » a-t-il converti les esprits ?

ET nous sommes nombreux à ressentir de la douleur, de la tristesse, voir du désespoir qu’il faut combattre, pour notre société, nos enfants et petits-enfants. Société qui s’est tue sur le meurtre des vieillards en EHPAD autorisé, voire recommandé par le décret E. Philippe[2] en mars 2020, par Rivotril, pratique toujours autorisée de fait.

La grande publicité, propagande pour l’euthanasie va revenir en boomerang alors que depuis plus de vingt ans les discussions parlementaires, soignantes l’ont repoussé en raison de tous ses dangers. Société de mort qui ose faire semblant de regretter la baisse de la natalité, mais met en place tous les ingrédients de sa propre déchéance.

De l’embryon sans défense au vieillard en EHPAD, ne sombrons pas dans une société qui perd les repères de l’humanité (dégénérée, satanique disent certains), et défendons l’Homme dans toute sa grandeur et son extraordinaire originalité unique.

L’union de pensée entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n’y croient pas que je retrouve au fil de nos conversations me fait irrésistiblement penser à

ce poème d’ARAGON dans des temps de totalitarisme nazi où l’Humanité était menacée. Tous les humains peuvent s’unir quelles que soient leurs croyances, et nul ne le dit mieux qu’Aragon :

La Rose et le Réséda

Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Tous deux adoraient la belle (*)
Prisonnière des soldats
Lequel montait à l’échelle
Et lequel guettait en bas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Qu’importe comment s’appelle
Cette clarté sur leur pas
Que l’un fut de la chapelle
Et l’autre s’y dérobât
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Tous les deux étaient fidèles
Des lèvres du cœur des bras
Et tous les deux disaient qu’elle
Vive et qui vivra verra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle
Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Du haut de la citadelle
La sentinelle tira
Par deux fois et l’un chancelle
L’autre tombe qui mourra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Ils sont en prison Lequel
À le plus triste grabat
Lequel plus que l’autre gèle
Lequel préfère les rats
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Un rebelle est un rebelle
Deux sanglots font un seul glas
Et quand vient l’aube cruelle

Passent de vie à trépas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Répétant le nom de celle
Qu’aucun des deux ne trompa
Et leur sang rouge ruisselle
Même couleur même éclat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
Il coule il coule il se mêle
À la terre qu’il aima
Pour qu’à la saison nouvelle
Mûrisse un raisin muscat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n’y croyait pas
L’un court et l’autre a des ailes
De Bretagne ou du Jura
Et framboise ou mirabelle
Le grillon rechantera
Dites flûte ou violoncelle
Le double amour qui brûla
L’alouette et l’hirondelle
La rose et le réséda.

Louis Aragon (1897-1982) Recueil : La Diane française (1944).[3]

* La France.

La constitutionnalisation de l’avortement au moins jusqu’à quatorze semaines qui vient d’être votée dans l’allégresse à Versailles avec la réunion du Sénat et de l’assemblée horrifie autant certains croyants que nombre d’athées.

Il ne s’agit pas ici d’un plaidoyer contre l’avortement sur lequel nous avons exprimé notre position sur ses justifications et ses limites, conduisant à demander l’alignement sur la loi Weil de 1975 et contre la tentation de faire dire à cette loi ce qu’elle ne dit pas.[4] Mais cette banalisation d’un acte lourd ne peut rester sans réponse. L’être humain en devenir a aussi « ses droits » y compris dans le Code pénal…

Oui, cette situation qui impose le sauvetage d’enfants à naître m’a immédiatement faire revenir à la mémoire ce magnifique poème de Louis Aragon que nous récitions dans notre jeunesse, unissant tous les hommes de la Terre quelles que soient leurs croyances, ouvrant sur l’espérance d’un monde meilleur, enfin humain. Et j’eus forte envie de l’adresser aux journalistes tels Pascal Praud qui admettait que des catholiques puissent être gênés, mais pas les autres. Mais non Mr Praud, on peut être athées (comme nous le sommes)

et ne pas supporter de défoncer un crâne de bébé sous prétexte que la mère a changé d'avis trop tardivement. Et après s'être épanchés des jours entiers sur la suppression de la peine de mort par Badinter, comment passer sous silence les meurtres d'êtres sensibles sous prétexte que cachés dans le ventre de leur mère. Notre société n'en a-t-elle pas assez de la compassion à géométrie variable, du SDF dormant dans sa voiture alors que le migrant est logé à l'ibis ? Un peu de cohérence dans nos choix ne ferait pas de mal.

Plus de sept décennies après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'échec est patent. On parle de tuer des enfants in utero, sans anesthésie, oubliant qu'à douze semaines le cœur bat, des mimiques apparaissent sur le visage déjà formé du petit d'homme témoignant pour le moins de ressenti… Rappelez-vous votre main sur le ventre de la maman qui commence à ressentir des soubresauts et à communiquer avec le petit être qui croit dans son corps. N'eût-il pas été possible d'en discuter sereinement sans que soit taboue l'idée que ce geste de tuer devrait rester exceptionnel et non quasiment imposé à tant de jeunes femmes en souffrance ? Alors que les usines à bébés ukrainiennes pour riches occidentaux en mal d'enfants sont maintenant de notoriété publique, pourrait-on imaginer quelques minutes de cesser de prendre les bébés pour des objets disponibles à vendre ou à jeter ?

LE CRÉNEAU DE LA DOULEUR DANS LES SOINS

Dans la deuxième partie du vingtième siècle, la douleur était le nouveau créneau pour créer des postes, pour faire semblant d'humanité à l'hôpital, etc..

La souffrance tant devenue l'obsession des médecins depuis les années 90 avec création des services de soins palliatifs, des généralisations de l'usage des morphiniques larga manu, des anesthésiants hilarants pour une ponction lombaire de l'enfant, etc.[5] n'existerait donc pas pour les fœtus ? Tant d'échographies[6] ont pourtant banalisé les gestes des bébés in utero… Les premières « photos » du bébé gardées soigneusement par les jeunes parents ont transformé la prise de conscience de la vie fœtale du bébé que l'on voit bouger, téter son pouce, changer de position, etc..

L'haptonomie[7] a en son temps transformé le contact du père avec le bébé fait comprendre l'importance des relations mère, père, enfant y compris pendant la grossesse.

> « L'*haptonomie s'est développée à partir du constat de l'importance du rôle de l'affectivité dans les rapports humains, en particulier dans le développement psychique et affectif de l'enfant.*
>
> *Cette qualité des relations et des interactions entre père, mère et enfant, s'exprime par un contact tactile respectueux et tendre.*
>
> *L'haptonomie permet la maturation et l'épanouissement de l'être en devenir, ce que confirment les développements actuels des neurosciences et des sciences du comportement.* »

Le néerlandais Frans Veldman (1921-2010) a développé l'haptonomie qu'il appelle « science de l'affectivité » (il aimait citer Paracelse : « l'art du soin est l'amour »).

L'haptonomie est surtout connue pour l'accompagnement de la grossesse et de la parentalité qui favorise la maturation des liens affectifs entre le père, la mère et l'enfant. Elle a néanmoins d'autres applications à tous les âges et en particulier en fin de vie.

À l'ère du déni, la société de la culture de mort fait place à l'humanisation des soins et de la société

Mourir aux urgences se banalise…

La bienveillance poussée parfois à l'extrême dans les services hospitaliers s'est dissoute en quelques années en même temps qu'ont disparu les médecins cliniciens et que les bureaucrates comptent bien faire disparaître la médecin humaine au bénéfice de l'intelligence dite artificielle, des télécabines de consultation et de la disparition de l'examen clinique conduisant à la méconnaissance d'une tumeur que la main ou le doigt aurait pu dépister ou d'un trouble neurologique, etc..

L'avortement d'un bébé présenté comme un objet par les parlementaires et les médias

En effet, comment entendre les commentaires des médias ou des politiques heureux de leur « victoire » sans précédent [8] applaudissant plusieurs minutes après la lecture du vote ?

Combien d'entre les votants ont-ils eu la curiosité de regarder la vidéo d'un avortement à quatorze semaines filmé par un gynécologue coutumier de la pratique et qui l'a abandonnée depuis ?

Ignorent-ils le discours de Simone Veil loi devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974 ?

> *« Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ?*
>
> *Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes.*
>
> *C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.*
>
> *C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la*

> *situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme. »*

Inclure le droit à l'avortement dans la constitution c'est le sanctifier et trahir totalement l'esprit de la loi Veil[9] dont l'article 1[10] précisait clairement :

> « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi. »

Quand vous ne comprenez pas quelque chose, cherchez l'argent : en septembre 2023, l'UE a autorisé la commercialisation des gamètes embryons et fœtus humains.

Nous sommes officiellement devenus des objets commercialisables

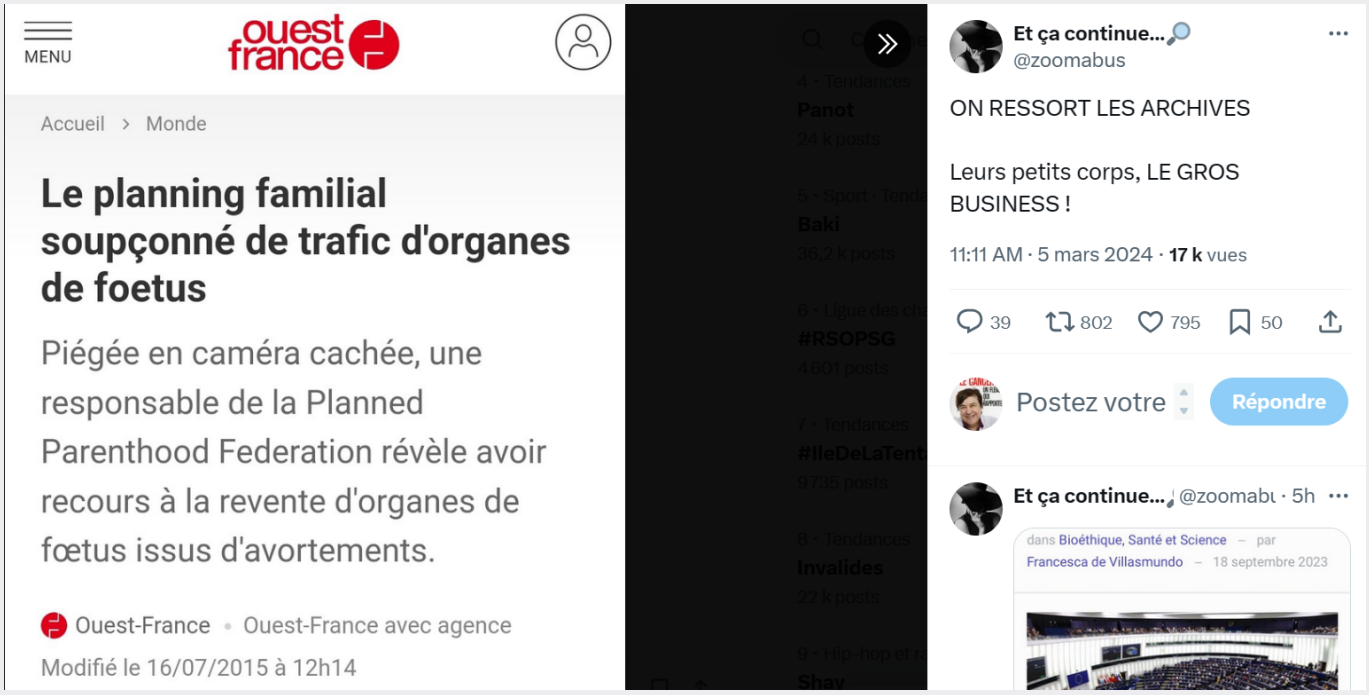

11

Aux USA en 2015 le prix « *des organes vendus entre 30 et 100 $* »[12]

Les enragés de l'inscription de l'avortement dans la constitution se réfèrent à Simone Veil. Mais relisons la loi : Article 13

> *« En aucun cas l'interruption volontaire de la grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances. À cet effet, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour développer l'information la plus large possible sur la régulation des naissances, notamment par la création généralisée, dans les centres de protection maternelle et infantile, de centres de planification ou d'éducation familiale et par l'utilisation de tous les moyens d'information. »*

Et les phrases de Simone Veil rapportées par Philippe de Villiers qui l'a bien connue :

> *« "Relisez ma loi, Philippe, l'article 1 garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie, il ne peut être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité". Cela veut dire que l'embryon est un enfant. 2/ "Ne vous inquiétez pas, le cadre est conditionnel, définitif et immuable. C'est 10 semaines, il y a un délai de réflexion, etc.."*
>
> *Tout cela a sauté. C'est désormais 14 semaines : la boîte crânienne de l'enfant à naître est écrasée. Au nom de la liberté d'expression, il faut qu'il y ait une voix qui dise "Oui, c'est la tristesse". Comme souvent, hélas, je suis en avance sur l'humeur publique, mais j'ai le devoir de vous dire ce que je viens de vous dire parce que c'est notre avenir qui*

> *est en jeu : il faut défendre la vie. »*

Voir l’émission complète :

La France est le premier pays au monde à inscrire dans sa loi fondamentale, parmi les valeurs suprêmes, le droit à l’avortement. Les conséquences sont vertigineuses. C’est la fin de la clause de conscience pour les médecins et le personnel de santé. C’est un viol de conviction intime, c’est la fin du serment d’Hippocrate : « Tu ne tueras pas. » C’est la fin de la liberté d’expression.

En 50 ans, on sera passé de la dépénalisation de l’#avortement à la pénalisation de la parole de vie. Toute parole, toute action, pour défendre l’enfant à naître ou pour contredire la #Constitution, c’est-à-dire l’avortement, sera passible d’une peine judiciaire. C’est la porte ouverte à la dérive eugéniste : en fonction du génome, est éliminé le plus faible. C’est le passeport de toutes les transgressions : la vie n’est plus un absolu. C’est la course à l’abîme d’une civilisation en perdition, c’est la déshumanisation progressive du monde par l’effacement programmé du visage de l’Homme. (Voir l’émission complète dans la vidéo ci-dessus.)

Il ne s’agit à l’évidence pas du droit des femmes, mais bien d’une manœuvre politique dans le cadre d’une tendance à une société mortifère.

Contrairement à ce que le vote large au Parlement pourrait faire croire, l’unanimité de la nation n’est pas évidente. De très nombreuses réactions sont exprimées sur les réseaux.

Combien de votants, de militants pour cette loi savent-ils à quoi ressemble un bébé de douze semaines ?

La machine @CaroleD87859768 Fin de la clause de conscience. Certains ne choisiront plus gynécologie obstétrique à cause de cela, surtout avec l'IMA jusqu'à 9 mois. Celles qui pleuraient de joie à l'annonce de l'inscription de l'IVG dans la Constitution viendront se plaindre du manque de spécialistes.

---

1 Réaction discrète de magistrats au vote sur la constitutionnalisation ?

2 G. Delépine Décret Rivotril : compassion, euthanasie ou meurtre sur ordonnance ? Agoravox https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/decret-rivotril-compassion-223015

3 https://www.poesie-francaise.fr/louis-aragon/poeme-la-rose-et-le-reseda.php

4 Quelles justifications existeraient-elles à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution en France ? – Docteur Nicole Delépine (nicoledelepine.fr)

5 Conduisant à de nouvelles pratiques de drogues de gaz hilarant

6 L'échographie fœtale permet de détecter certaines malformations et de contrôler la croissance du fœtus. Trois échographies sont systématiquement recommandées en France au cours du suivi de grossesse. La première a lieu entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée (SA), soit 10 à 12 semaines de grossesse. C'est alors que l'on voit le mieux les membres et l'épaisseur de la nuque, qui renseignent sur une possible trisomie 21 et d'autres anomalies cardiaques ou génétiques.
Échographies fœtales : calendrier, déroulement et risques | L'officiel de la santé (officiel-sante.com)

7 Haptonomie : définition, bienfaits et déroulé d'une séance (passeportsante.net)

> « L'haptonomie permet d'établir des relations interpersonnelles équilibrées et fluides où l'on peut sans crainte s'exprimer de façon authentique, exprimer ses besoins affectifs dont le plus essentiel est celui de se sentir inconditionnellement reconnu pour qui l'on est. »

8 Contrairement aux affirmations du gouvernement il n'est pas le premier au monde à avoir constitutionaliser l'avortement. Ceausescu l'avait fait avant nous… Triste modèle

9 Loi Veil n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG)
https://www.voltairenet.org/article3014.html

10 Abrogé par Ordonnance 2000-548 2000-06-15 art. 4 II JORF 22 juin 2000

11
https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis-le-planning-familial-soupconne-de-trafic-dorganes-de-foetus-3565390

12
https://www.24matins.fr/etats-unis-le-planning-familial-implique-dans-un-trafic-dorganes-de-foetus-209346